



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION N°980 DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES A L'ASSOCIATION « VUELTA » A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-493
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente, Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey les vendredis de 11h15 à 13h15 du 13 septembre 2024 au 20 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés et le 27 septembre), soient 32 vendredis et dans la salle Loudières le 27 septembre 2024 de 11h15 à 13h15.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente, Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 1 260,60 € T.T.C. (mille-deux-cent-soixante euros et soixante centimes), afin d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey les vendredis de 11h15 à 13h15 du 13 septembre 2024 au 20 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés) soient 32 vendredis et dans la salle Loudières le 27 septembre 2024 de 11h15 à 13h15.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12301H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024